

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 62

Pouvoir : 10

Pour : 55

Présents : 45

Votants : 55

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille dix-sept, le 09 août, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier en date du 26/07/2017, s'est réuni en session ordinaire, à Massiac, sous la présidence de Monsieur Bernard DELCROS, Président de Hautes Terres Communauté, Sénateur du Cantal,

Présents titulaires : ACHALME Didier, BARRES Alain, BATIFOULIER Vivien, BRESSON Auguste, CEYTRE Georges, CHABRIER Christian, CHABRIER Gilles, CHAUVEL Lucette, CHABASSEUR Pierre, COUVRET Jacques, DELCROS Bernard, DESTANNES Michel, ESBRAT Jacques, FOURNAL Alain, FROSIO Erik, GENEIX David, GIBERT Maurice, JUILLARD Josette, JUILLARD Pierre, LESCURE Luc, LOCATELLI Pierre, MAGE Jean, MATHIEU Thierry, PAGENEL Bernard, PALLUT Maurice, PHILIPPON Jean, PONCHET-PASSEMARD Colette, POUDEROUX Gérard, PRADEL Ghyslaine, RAYNAUD Bernard, RIGAL Marie-Pierre, RISPAL Annie, RISPAL Bernard, ROCHE Félix, RONGIER Jean, ROUDIER Christian, TESTUD Gabriel, TOURVIEILLE de LABROUHE Denis, TRONCHE André, TUFFERY Marie-Claire, VANTALON Alain, VEDRINES Sébastien, VERDIER Jean-Louis, VIALA Eric, VEYROND Michelle.

Pouvoirs : de LEMOINE Antoine à TOURVIEILLE de LABROUHE Denis, de VIGNERON Emmanuelle à CHABRIER Gilles, de POUILHE Michel à PRADEL Ghyslaine, de VIGUES Nicole à RISPAL Bernard, de GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre, de ROMAIN-GAUTHIER Marie-Claude à VEYROND Michelle, MARTIN Pierre à MAGE Jean, de PANAFIEU Franck à LOCATELLI Pierre, de BRIANT Anne à PONCHET-PASSEMARD Colette.

Secrétaire de séance : TUFFERY Marie-Claire

### **Objet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE- Parc d'Activité Intercommunal de Neussargues, engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de sa politique de développement économique, Hautes-Terres Communauté a engagé la création d'un parc d'activité intercommunal à Neussargues.

Par délibération du 28 avril 2017, le conseil communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC, portant sur la première tranche d'aménagement (soit 6 hectares 76)

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue de d'acquérir (si besoin) la maîtrise foncière des terrains indispensables à la mise en œuvre de la tranche n°1. L'acquisition des parcelles assiette des tranches 2 et 3 sera réalisée ultérieurement, préalablement à l'ouverture à l'urbanisation des deux zones.

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est un acte administratif permettant à la puissance publique d'acquérir la maîtrise foncière des projets déclarés d'Utilité Publique.

L'opération ne pourra être déclarée d'Utilité Publique par le Préfet qu'à la suite d'une enquête publique. Parallèlement à la demande de DUP, il sera procédé à une enquête parcellaire visant à déterminer des parcelles à acquérir.

### **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :**

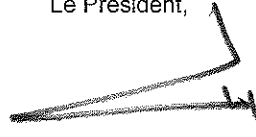
- **APPROUVE** la mise en œuvre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et l'enquête parcellaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à saisir Madame le Préfet en vue d'une déclaration d'Utilité Publique du projet et de l'établissement d'un arrêté de cessibilité et de procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DECIDE** d'adresser une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Acte rendu exécutoire après  
transmission en sous-préfecture le : 12/05/17

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme  
Le Président,



Bernard DELCROS

